

Règlement concours Spider-Man Italie

ARTICLE 1. Organisation

La société SJR LABEL (nom commercial LUDILABEL) au capital de 57.000 €, dont le siège social est situé 26 rue de la Colombette à Toulouse, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 533 322 426 00024, dénommée ci-après la société ORGANISATRICE,

organise du jeudi 12 Juillet 2017 à 6h00 au jeudi 26 Juillet 2017 à 23h59 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre d'une opération internet, destinée à promouvoir les étiquettes Ludilabel de la licence MARVEL Spider-Man, intitulé "Concours Spider-Man Ludilabel Italie".

ARTICLE 2. Accès au jeu

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France et à l'exclusion :

- Du personnel de la Société Organisatrice et Partenaire de l'opération, ainsi que des membres de leur famille, pouvant être eux-mêmes clients.
- Plus généralement, toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu ainsi que les membres de leur famille, pouvant être eux-mêmes clients.

Toute inscription incomplète ou déposée avant ou après la date et l'heure limite de participation, ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle.

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du Jeu et les accepter sans réserve.

ARTICLE 3. Modalités de participation

Pour participer au Jeu, le candidat doit :

- Se rendre sur la page du formulaire accessible via ces deux url :
 - <http://www.ludilabel.fr/concours>

- <https://www.facebook.com/LudilabelFrance/app/211058802266771/>
- Se connecter à son profil personnel sur Facebook.
- Remplir les critères demandés dans la fiche de participation.
- Liker (aimer) la page <https://www.facebook.com/LudilabelFrance>
- Le participant est autorisé à inviter ses « amis » afin de venir participer sur la Page Facebook de LUDILABEL FRANCE .
- Valider le formulaire.

ARTICLE 4. Détermination des 5 gagnants

En participant au jeu-concours, les participants approuvent l'attribution de tout droit de propriété intellectuelle à SJR LABEL.

Tout Participant reconnaît être l'auteur des informations publiées.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit de modérer a posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

Tirage au sort des gagnants

Un tirage au sort administré grâce à l'application "Tirage au sort" d'Agorapulse, hébergeant la page du concours appelée sur la page Facebook de LUDILABEL FRANCE, ainsi que sur son site internet aura lieu dans les 7 jours à partir de la fin effective du concours.

5 gagnants seront tirés au sort, et recevront chacun 1 lot à leur domicile, en France.

ARTICLE 5. Dotations

Valeur commerciale des dotations :

Les lots sont offerts par **BANDAI** et SJR LABEL (Ludilabel) et constituent en ce sens des « dotations ».

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. **Les lots sont composés comme suit :**

Lot n°1 :

- Une (1) Peluche Ultimate Spider-Man 70cm offerte par la société BANDAI d'une valeur de 40,00 € (quarante euros et zéro centimes d'euros).
- Un (1) bon d'achat offert par SJR LABEL (Ludilabel) d'une valeur de 24,00 € (Vingt-quatre euros) valable sur le site www.ludilabel.fr pour l'achat d'un Pack Ludistart.
- Un (1) Bracelet d'identification pour enfant offert par SJR LABEL (Ludilabel), d'une valeur de 6,90 € (Six euros et quatre-vingt dix centimes d'euros).

Lots n°2 et n°3 :

- Une peluche Spider-Man 15cm offerte par la société BANDAI d'une valeur de 9,50 € (quarante euros et zéro centimes d'euros).
- Un (1) bon d'achat offert par SJR LABEL (Ludilabel) d'une valeur de 24,00 € (Vingt-quatre euros) valable sur le site www.ludilabel.fr pour l'achat d'un Pack Ludistart.
- Un (1) Bracelet d'identification pour enfant offert par SJR LABEL (Ludilabel), d'une valeur de 6,90 € (Six euros et quatre-vingt dix centimes d'euros).

Lots n°4 et n°5 :

- Une peluche Spider-Man 15cm offerte par la société BANDAI d'une valeur de 9,50 € (quarante euros et zéro centimes d'euros).
- Un (1) Bracelet d'identification pour enfant offert par SJR LABEL (Ludilabel), d'une valeur de 6,90 € (Six euros et quatre-vingt dix centimes d'euros).

La société ORGANISATRICE se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

ARTICLE 6. Attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique.

Les Gagnants seront invités à fournir leurs coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse email, à LUDILABEL lors du formulaire de participation ou avant l'envoi des lots.

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations aux Gagnants avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées à l'adresse email qu'ils auront indiqué, dont une copie du message sur la boîte de messagerie de la société ORGANISATRICE et de son PARTENAIRE.

ARTICLE 7- Nomination des Gagnants et publication des résultats

La liste des Gagnants sera officialisée au plus tard 7 jours après la fin du concours par l'envoi d'un e-mail aux gagnants et d'une annonce sur Facebook.

ARTICLE 8 – Données nominatives et personnelles

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles, toutes les informations nominatives communiquées lors de la saisie du formulaire d'inscription au concours pour le compte de ceux-ci et sur tous supports. Ils autorisent l'envoi d'emails promotionnelles à l'adresse email renseignée si le Joueurs a coché OUI au champs "voulez vous recevoir nos newsletters ? Le Joueurs a la possibilité de choisir NON. Ce choix est obligatoire.

Ils autorisent donc les Organismes à les contacter également sur leur compte Facebook via la Page <https://www.facebook.com/LudilabelFrance/>.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Chaque Participant dispose, en vertu de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et d'un droit d'opposition, qui pourront être exercés en écrivant à SJR LABEL.

ARTICLE 9 – Responsabilités et droits

En cas de contestation de la part d'un tiers, qu'elle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des Participants pourra être recherchée.

Les Organismes :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Informent que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voir l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elles ne sauraient être tenues responsables d'une quelconque mauvaise ou frauduleuse utilisation de ces informations.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité sur l'accès au jeu hébergé sur les serveurs de Agorapulse et affiché sur Facebook.
- Pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour de maintenance interrompre l'accès à la Page et au Jeu qu'elle contient. Les

Organisateurs ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces chefs.

ARTICLE 10 – Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer pleinement.